



N°14458\*04

AUTORISATION GÉNÉRALE D'EXPORTATION DE L'UNION  
(Règlement (UE) 2021/821 du 20 mai 2021)

Exportation de biens à double usage

|  |   |
|--|---|
| 1 Exportateur<br>N° EORI   | 2a. Numéro d'autorisation   |
|  | 2b. Type d'autorisation demandée<br><b>EU001</b><br><b>EU002</b> (Exportation de certains biens vers certaines destinations)<br><b>EU003</b> (Exportation après réparation/remplacement)<br><b>EU004</b> (Exportation temporaire pour exposition ou foire)<br><b>EU005</b> (Télécommunications)<br><b>EU006</b> (Substances chimiques)<br><b>EU007</b> (Exportation intragroupe de logiciels et de technologies)<br><b>EU008</b> (Cryptage) |
| 4. Représentant (si différent de l'exportateur) N° SIRET ou EORI   | 3. Autorité de délivrance<br><b>UNION EUROPÉENNE</b>  |
|  | 5. Service à contacter<br><br>MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE<br>Direction générale des entreprises (DGE)<br>Service de l'industrie<br>Service des biens à double usage ( <i>Service à compétence nationale</i> )<br>Boite Postale 80001<br>67, rue Barbès<br>94201 IVRY-SUR-SEINE<br>(Tél : 01 79 84 34 10 / 01 79 84 34 19)  |
| 6. Description des biens et pays de destination.<br><b>La présente autorisation est valable pour les opérations décrites dans le règlement (UE) N°2021/821 du 20 mai 2021 selon sa version en vigueur au jour de l'exportation</b> (se reporter aux annexes correspondantes en fonction du type d'autorisation demandé en case 2b du présent formulaire).<br><b>Son utilisation est soumise au respect des conditions et exigences visées dans le règlement susvisé.</b> |   |
| 7. Mentions spéciales / Informations complémentaires (cf. notice au verso)   |   |
| 8. Je soussigné ( <i>Prénom, nom et qualité du signataire</i> )<br><br>m'engage à respecter les conditions d'utilisation de l'autorisation générale d'exportation de l'Union susmentionnées, certifie sincères et véritables les énonciations portées sur la présente demande, et déclare ne pas avoir déposé une demande similaire auprès d'une autre autorité de l'Union européenne.<br><br>( <i>Date, signature et cachet de l'établissement</i> )<br><br>Le          |   |
| 9. <b>Réservé à l'administration</b>   |   |

« La Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garanti un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire ».

## NOTICE EXPLICATIVE

### Concernant les autorisations générales d'exportation de l'Union

#### 1 – GÉNÉRALITÉS

**Les autorisations générales d'exportation de l'Union sont strictement personnelles et non cessibles. Elles doivent être renouvelées en case de modification de raison sociale, de l'adresse ou de l'EORI de l'exportateur.**

- 1.1. Le formulaire doit être rempli en français. Il ne doit comporter ni rature ni autre altération.
- 1.2. Il convient de :
- s'assurer que le formulaire est établi en autant d'originaux que nécessaire, **au minimum 3 exemplaires** imprimés recto-verso (**un exemplaire sera conservé par l'administration**), **au maximum 10 exemplaires, en fonction des bureaux de douane d'exportation à partir d'autres États membres (x+1)** ;
  - s'assurer que tous les exemplaires originaux sont parfaitement lisibles et remplis de façon identique conformément aux indications portées ci-dessous ;
  - dater et signer en case 8 l'ensemble des exemplaires en indiquant le nom et la qualité du signataire (demandeur ou son représentant si la case 4 est utilisée), sans oublier d'apposer le cachet de l'établissement indiqué en case 1 ou le cas échéant en case 4 ;
  - joindre une lettre de présentation mentionnant les coordonnées du demandeur ou de son représentant, **le nombre de bureaux de douane sollicités pour les exportations dédouanées dans d'autres états membres (le nombre d'exemplaires fournis doit être égal au nombre de bureaux de douane +1)** et un **avis de situation Sirene** ou un extrait de **KBIS de moins de 3 mois**.

#### 2 – RUBRIQUES

Case 1. **Exportateur** : indiquer le nom ou la raison sociale et les coordonnées complètes (N° d'EORI, adresse, téléphone, courriel) de l'opérateur demandeur de l'autorisation d'exportation. Le numéro d'EORI doit correspondre en tout point à l'adresse de l'établissement demandeur.

Case 2a. **Numéro d'autorisation** : réservé à l'administration.

Case 2b. **Type d'autorisation demandé** : Cocher le type d'autorisation (un seul type).

Case 3. **Autorité de délivrance** : Union européenne.

Case 4. **Représentant** : Si un autre établissement **signe** la demande pour l'exportateur, indiquer le nom ou la raison sociale du représentant et ses coordonnées complètes (N° de SIRET ou d'EORI, adresse, téléphone, courriel). Le numéro de SIRET et l'EORI doivent correspondre en tout point à l'adresse du représentant. **Il ne s'agit en aucun cas du représentant en douane.**

Case 5. **Service à contacter** : réservé à l'administration.

Case 6. **Description des biens et pays de destination** : ne rien inscrire dans cette rubrique.

Case 7. **Mentions spéciales / informations complémentaires** à **ne pas remplir sauf instruction de l'administration**.

Case 8. Indiquer les prénoms, noms et qualité du signataire de la demande, dater, signer la demande et apposer le cachet de l'exportateur indiqué en case 1 ou le cas échéant du représentant indiqué en case 4.

Case 9. Réservé à l'administration.